

Guide fiscal pratique sur les successions et donations reçues au Portugal

Le Portugal ne dispose pas de droits de succession, mais applique un droit de timbre nommé « Stamp Duty » qui s'applique au transfert d'actifs.

By **Catarina Sardinha**, 3rd juillet 2025

La planification successorale est nécessaire, comme le confirmerait Benjamin Franklin avec sa citation « Rien n'est certain, sauf la mort et les impôts ».

Le Portugal, contrairement à certains pays, ne dispose pas de droits de succession, mais applique un droit de timbre nommé « Stamp Duty » qui s'applique au transfert d'actifs au décès ou lors de donations du vivant.

Quelles sont les implications successorales au Portugal ?

Le droit successoral portugais applique la réserve héréditaire – ce qui implique qu'une partie fixe de votre patrimoine, à savoir les actifs mondiaux, sera automatiquement transmise à la famille directe. Par conséquent, votre conjoint, vos enfants (biologiques et adoptés) et vos ascendants directs (parents et grands-parents) reçoivent une partie de votre patrimoine, sauf disposition contraire expresse.

Si vous souhaitez établir des dispositions spécifiques pour déroger à cette règle, cela peut être fait par la rédaction d'un testament au Portugal.

Veuillez noter que les partenaires non mariés (sauf s'ils cohabitent depuis au moins deux ans et ont formellement notifié les autorités portugaises de leur union) et les beaux-enfants (sauf s'ils sont légalement adoptés) ne sont pas considérés comme membres de la famille immédiate – et ne recevront donc pas de part de votre patrimoine.

Comment la succession s'applique-t-elle aux ressortissants étrangers ?

Selon le règlement européen sur les successions Bruxelles IV, la loi de votre résidence habituelle s'applique généralement à votre succession par défaut. Toutefois, en tant que ressortissant étranger, vous pouvez choisir d'appliquer la loi de votre nationalité, ce qui peut potentiellement déroger aux règles portugaises de réserve héréditaire.

Ce choix doit être clairement énoncé dans votre testament ou dans une déclaration distincte faite de votre vivant.

Qui est assujéti au droit de timbre ?

Le taux d'imposition général au Portugal est de 10 %, applicable aux bénéficiaires d'une succession ou aux donataires. Toutefois, certaines exonérations existent pour les membres proches de la famille, notamment :

- **Conjoint ou partenaire civil** : Aucun impôt n'est dû sur l'héritage d'un conjoint ou d'un partenaire civil.

- **Enfants, petits-enfants et enfants adoptés** : Aucun impôt n'est dû sur l'héritage des parents, grands-parents ou parents adoptifs.

- **Parents et grands-parents** : Aucun impôt n'est dû sur l'héritage des enfants ou petits-enfants.

Actifs soumis au droit de timbre

Le droit de timbre s'applique au transfert de tous les actifs situés au Portugal, quel que soit le lieu de résidence du défunt ou du bénéficiaire de la succession. Cela comprend :

- **Biens immobiliers** : Propriétés, y compris maisons, appartements et terrains.

- **Biens mobiliers** : Effets personnels, véhicules, bateaux, œuvres d'art et actions.

- **Comptes bancaires** : Comptes d'épargne, comptes courants et comptes d'investissement.

- **Intérêts commerciaux** : Participations dans des sociétés ou entreprises opérant au Portugal.

- **Cryptomonnaie**

- **Propriété intellectuelle**

Bien qu'hériter d'un actif puisse être avantageux, il est important de se rappeler qu'il peut également s'accompagner de dettes impayées qui doivent être réglées.

Calcul du droit de timbre

Pour calculer le droit de timbre dû, la valeur imposable de la succession ou de la donation est déterminée. La valeur imposable correspond à la valeur de marché des actifs au moment du décès ou de la donation ou, dans le cas de propriétés situées au Portugal, la valeur imposable est la valeur de l'actif enregistrée à des fins fiscales. Si la propriété a été héritée ou donnée par un conjoint ou un partenaire civil et a été détenue en copropriété pendant le mariage ou la cohabitation, la valeur imposable est partagée proportionnellement.

Une fois la valeur imposable établie, le taux d'imposition de 10 % est appliqué. L'obligation fiscale finale est calculée sur la base des actifs nets reçus par chaque bénéficiaire.

Exonérations et allègements potentiels

Au-delà des exonérations pour les membres proches de la famille, il existe des exonérations et allègements supplémentaires qui peuvent réduire ou éliminer l'obligation au droit de timbre.

Ceux-ci comprennent :

- **Legs à des organisations caritatives** : Les dons à des institutions caritatives reconnues sont exonérés d'impôt.

- **Transferts à des bénéficiaires handicapés** : Les successions reçues par des personnes dépendantes ou gravement handicapées peuvent bénéficier d'un allègement fiscal.

Documents, déclarations et délais

Au Portugal, même si vous recevez une donation ou une succession exonérée, vous devez tout de même effectuer une déclaration auprès des autorités fiscales. Les documents suivants avec les délais associés sont applicables :

- **Succession** : Le formulaire Modèle 1 doit être soumis avant la fin du troisième mois suivant le décès.
- **Donation** : Le formulaire Modèle 1 doit être soumis dans les 30 jours suivant la date d'acceptation de la donation.

Paiement et date d'échéance du droit de timbre

Le droit de timbre doit être payé par la personne recevant la succession ou la donation, dans les deux mois suivant la notification du décès et, dans le cas de la réception d'une donation, avant la fin du mois suivant. Veuillez noter que la propriété d'un actif ne peut être transférée tant que l'impôt n'est pas payé - de plus, vous ne pouvez pas vendre l'actif pour payer l'impôt.

Distribution successorale et conseils fiscaux

Vous pouvez avoir un testament « mondial » unique pour couvrir vos actifs dans toutes les juridictions, mais cela n'est pas recommandé. Si vous possédez des actifs importants dans plusieurs juridictions, vous devriez envisager des testaments distincts pour chaque juridiction.

Pour ceux qui possèdent des actifs au Portugal, il est conseillé d'avoir un testament au Portugal.

Contactez-nous dès maintenant pour plus d'informations

La gestion des questions fiscales successorales au Portugal peut être complexe, en particulier pour les non-résidents ou ceux ayant des situations successorales complexes.

Solliciter des conseils professionnels peut fournir une assistance personnalisée, une évaluation approfondie de la situation successorale et aider à minimiser ou optimiser les obligations fiscales.

Contactez [Dixcart Portugal](#) pour plus d'informations advice.portugal@dixcart.com.